



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 67 a) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'enfant : promotion et protection des droits de l'enfant

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la résolution [78/187](#) sur les droits de l'enfant, dans laquelle l'Assemblée générale a prié la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés de continuer de lui présenter des rapports sur les activités entreprises en application de son mandat et sur les progrès accomplis dans le cadre de l'action menée en faveur des enfants touchés par les conflits armés. La Représentante spéciale y présente l'évolution de la situation, les sujets de préoccupation et les progrès accomplis pendant la période allant d'août 2023 à juillet 2024. Elle y donne également des informations sur les activités de sensibilisation menées à l'échelle mondiale et sur l'établissement de partenariats, notamment sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales et les partenaires internationaux. Elle y expose enfin les problèmes à surmonter et les objectifs à atteindre à titre prioritaire en ce qui concerne les enfants et les conflits armés et formule, en conclusion, des recommandations destinées à améliorer la protection des enfants touchés par les conflits armés.

* [A/79/150](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution 78/187, l'Assemblée générale a prié la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés de continuer à lui présenter, ainsi qu'au Conseil des droits de l'homme, des rapports sur les activités entreprises en application de son mandat, notamment sur les progrès réalisés et les obstacles restant à surmonter dans le cadre de l'action menée en faveur des enfants touchés par les conflits armés. Cette demande se fondait sur le mandat énoncé dans la résolution 51/77, dans laquelle l'Assemblée avait notamment recommandé que le Représentant spécial fasse prendre davantage conscience de la dramatique condition des enfants touchés par les conflits armés, incite à recueillir des éléments d'information sur cette situation et œuvre pour l'établissement d'une coopération internationale qui permette de faire respecter les droits des enfants.

2. Conformément au mandat susmentionné, et comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 78/187, la Représentante spéciale rend compte dans le présent rapport des tendances actuelles concernant les enfants touchés par les conflits armés et donne un aperçu des problèmes et difficultés qui se font jour. Elle y décrit également le dialogue engagé avec les parties à des conflits pour faire cesser et prévenir les violations graves, ainsi que les démarches menées auprès de toute une série d'intervenants pour continuer de sensibiliser la communauté internationale et catalyser l'action dans ce domaine. Elle souligne par ailleurs qu'il est important d'investir dans la question des enfants et des conflits armés et de maintenir un niveau de ressources adéquat dans le contexte actuel en lien avec le financement et la réduction des opérations de paix des Nations Unies.

II. Tendances, nouveaux problèmes et difficultés constatés à l'échelle mondiale

A. Violations graves : état de la situation

3. L'augmentation choquante de 21 % du nombre des violations graves entre 2022 et 2023 s'explique par l'évolution de la nature des conflits armés, leur complexité, leur expansion et leur intensification ; par l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées ; par les attaques délibérées ou aveugles contre les civils et les biens de caractère civil, y compris les infrastructures ; par l'apparition de nouveaux groupes armés, ainsi que par des urgences humanitaires graves ; et par un mépris flagrant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits humains. En 2023, l'Organisation des Nations Unies a confirmé que 32 990 violations graves avaient été commises contre des enfants, dont 2 285 s'étaient produites plus tôt mais n'ont pu être vérifiées qu'en 2023. Au total, 22 557 enfants (15 847 garçons, 6 252 filles et 458 enfants de sexe inconnu) ont été victimes ou ont réchappé d'au moins une des quatre violations graves visant les enfants à titre individuel, à savoir le recrutement et l'utilisation, le meurtre ou l'atteinte à l'intégrité physique, le viol et d'autres formes de violence sexuelle, et l'enlèvement. Le nombre d'enfants qui ont été victimes de violations multiples (2 684) a augmenté. C'est en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, en République démocratique du Congo, au Myanmar, au Nigéria, en Somalie et au Soudan que le nombre d'enfants touchés a été le plus important.

4. Les meurtres et les atteintes à l'intégrité physique ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants, suivis par les refus d'accès à l'aide humanitaire et les enlèvements, sont restés les violations les plus fréquemment constatées en 2023. Au total, 11 649 enfants, dont près de 30 % de filles, ont été tués ou grièvement blessés par des parties au conflit, un nombre sans précédent, ce qui fait de ces attaques la

violation ayant connu la plus forte augmentation (35 %) en 2023. Les conflits au cours desquels le plus d'enfants ont été tués ou grièvement blessés sont ceux qui sévissent, entre nombreux autres endroits, en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, notamment dans la bande de Gaza, au Burkina Faso, au Myanmar, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan, en Syrie et en Ukraine.

5. L'utilisation d'engins explosifs, y compris les armes explosives et les restes de guerre, les engins explosifs improvisés et les mines terrestres, notamment dans les zones peuplées, ont été les premières causes de décès et d'atteintes graves à l'intégrité physique d'enfants. Ces armes ont des effets disproportionnés sur les enfants, les jeunes, les populations déplacées et les personnes en situation de handicap, y compris après la fin d'un conflit. Les enfants survivants souffrent souvent d'incapacités pour le reste de leur vie et sont susceptibles d'être confrontés à la discrimination et la stigmatisation qui y sont associées. Ces armes ont gravement limité l'aide humanitaire, notamment les opérations de déminage, elles ont entravé la reconstruction d'infrastructures essentielles pour les enfants, telles que les écoles, et ont fait des morts et des blessés graves parmi le personnel humanitaire, tout en augmentant les difficultés d'accès, notamment à Gaza, au Myanmar, au Soudan et en Ukraine.

6. Au total, 8 655 enfants ont été recrutés et utilisés, et 4 356 enfants ont été enlevés, les chiffres les plus élevés ayant été constatés en République démocratique du Congo, en Somalie et au Nigéria. Près de 40 % des enlèvements ont touché des filles. Le nombre total de filles enlevées a augmenté de plus de 13 % en 2023 par rapport à l'année précédente. Des enfants ont été placés en détention en raison de leur association réelle ou supposée à des groupes armés (2 491), y compris des groupes désignés comme terroristes par l'Organisation des Nations Unies, ou pour des raisons de sécurité nationale.

7. Avec 1 650 cas vérifiés, les attaques contre les écoles et les hôpitaux et celles ciblant leurs personnels protégés sont restés un sujet de préoccupation en 2023, en particulier en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, en Ukraine, au Myanmar, en République démocratique du Congo et au Soudan. Ces attaques ont interrompu l'éducation de centaines de milliers d'enfants, les privant de leurs droits à l'éducation et à la santé, avec des effets néfastes sur leur bien-être psychologique, empêchant les institutions de jouer leur rôle en tant que zones d'apprentissage et de sécurité et exposant les enfants à des risques plus importants d'autres violations graves, comme l'augmentation du nombre de filles victimes d'enlèvement et de violences sexuelles.

8. Les viols et autres formes de violence sexuelle ont augmenté de 25 % en 2023 et ont touché 1 470 enfants. Plus de 90 % des incidents de violence sexuelle vérifiés ont été perpétrés contre des filles, mais la violence sexuelle contre les garçons a également augmenté. Cette violation a continué d'être très insuffisamment signalée du fait de la stigmatisation, de la peur des représailles, de normes sociales préjudiciables, de l'absence de services, de l'impunité, d'un accès humanitaire limité et de problèmes de sécurité.

9. Les refus d'accès humanitaire ont augmenté de plus de 32 %, avec 5 205 incidents vérifiés, coïncidant souvent avec une escalade d'autres violations graves. L'assurance d'un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave est la condition indispensable d'une action humanitaire efficace. Les refus d'accès humanitaire ont revêtu plusieurs formes : restrictions des activités et mouvements humanitaires, interférences avec les opérations humanitaires et les bénéficiaires de l'aide, désinformation et placements en détention arbitraires, violences contre le personnel humanitaire et meurtres et pillages. C'est en Afghanistan, en République centrafricaine, en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, au Mali, au Myanmar, en Ukraine et au Yémen que les refus d'accès humanitaires vérifiés ont été les plus

nombreux. On s'attend à ce que les refus d'accès humanitaire se multiplient dans plusieurs contextes avec l'adoption de lois, de décrets et de règlements restrictifs renforçant le contrôle sur les organisations et le personnel humanitaires, notamment en Afghanistan, au Myanmar et au Soudan.

10. Les normes de genre déterminent l'exposition des enfants aux violations graves ainsi que leurs impacts différenciés. Les garçons continuent d'être plus touchés par le recrutement et l'utilisation d'enfants, les meurtres et les atteintes à l'intégrité physique et les enlèvements, tandis que les filles sont touchées de manière disproportionnée par les violences sexuelles liées aux conflits. Le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la race et le handicap comptent parmi les nombreux facteurs qui déterminent la vulnérabilité des enfants aux violations graves.

11. Environ 50 % des violations vérifiées ont été commises par des groupes armés, qui étaient principalement coupables d'enlèvements, de recrutement et d'utilisation d'enfants, ainsi que de violences sexuelles contre des enfants. Les meurtres et les atteintes à l'intégrité physique, y compris l'utilisation de munitions explosives dans des zones très peuplées, les attaques contre les écoles et les hôpitaux et le personnel protégé qui y est associé, ainsi que le refus de l'accès humanitaire aux enfants sont les violations les plus souvent attribuées aux forces armées des acteurs étatiques.

B. Investir dans la question des enfants et des conflits armés et maintenir un niveau de ressources adéquat

12. En 2025, l'Assemblée générale renouvellera le mandat des Nations Unies concernant les enfants et les conflits armés. À l'heure actuelle, l'Organisation des Nations Unies surveille 25 situations et un dispositif de surveillance régional et en rend compte dans le cadre de son mandat. Depuis le précédent renouvellement en 2021, le Secrétaire général a ajouté sept situations supplémentaires à surveiller. Le Bureau de la Représentante spéciale prépare environ 15 rapports par an, notamment pour le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme, en plus des rapports périodiques par pays et de quatre notes horizontales globales.

13. L'augmentation du nombre de situations à l'ordre du jour depuis le début de ce mandat reflète celle du nombre de conflits, aggravée par l'émergence continue de nouveaux problèmes auxquels il faut prêter attention au titre de cette question à l'ordre du jour pour faire cesser et prévenir l'occurrence et la réoccurrence des graves violations surveillées. Par exemple, après avoir ajouté Haïti au nombre des situations préoccupantes en 2023, le Secrétaire général a évoqué, dans son rapport annuel de 2024 sur les enfants et les conflits armés ([A/78/842-S/2024/384](#)), des violations vérifiées imputées à des gangs armés. Il s'est dit profondément préoccupé par la violence indiscriminée des gangs armés et les graves violations commises contre des enfants, en particulier les meurtres et les atteintes à l'intégrité physique d'enfants et les enlèvements d'enfants, ainsi que les violences sexuelles faites aux enfants en Haïti, et a souligné qu'il importait d'inclure des dispositions relatives à la protection de l'enfance pour tout dialogue politique et toute solution entre les parties. Les espaces numériques présentent également des défis encore inexplorés, notamment l'augmentation des risques en matière de protection pour les enfants dans les conflits armés, en particulier en ce qui concerne les tactiques utilisées par les groupes armés pour recruter et utiliser des enfants dans leurs activités. Une sensibilisation accrue à ces risques en matière de protection est nécessaire, car le recrutement et l'utilisation d'enfants restent parmi les violations vérifiées les plus graves, malgré les progrès réalisés, puisque plus de 200 000 enfants ont été séparés des forces et groupes armés depuis 1999 grâce au dialogue et aux efforts de sensibilisation déployés par les organismes des Nations Unies.

14. Dans le même temps, alors que les demandes pour que soit appliqué ce mandat face au caractère particulièrement choquant des tendances observées se font de plus en plus pressante, les ressources des Nations Unies s'amenuisent en raison des mesures d'austérité et du retrait des opérations de paix des Nations Unies dans plusieurs situations pour lesquelles le Conseil de sécurité avait explicitement demandé que des ressources adéquates soient allouées à la protection de l'enfance. Les postes de conseiller(ère)s et d'officier(ère)s spécialisés dans la protection de l'enfance sont la pierre angulaire du mandat relatif à la question des enfants et des conflits armés. Sans eux, ce mandat ne peut être exécuté, car ce sont eux qui mettent en place le mécanisme de surveillance et de communication de l'information des Nations Unies sur le terrain et approuvent les engagements pris par les parties et veillent à ce qu'elles y donnent suite, y compris en ce qui concerne les plans d'action et de prévention, entre autres tâches importantes. Étant donné qu'il y a moins de fonds pour pourvoir les postes spécialisés dans la protection de l'enfance, il y aura d'importantes lacunes en matière de capacités qu'il faudra combler et il conviendra de tenir compte de cet environnement opérationnel lorsque l'Assemblée générale négociera le renouvellement du mandat relatif aux enfants et aux conflits armés en 2025.

III. Atténuer les difficultés rencontrées pour continuer d'assurer la protection des enfants dans les conflits armés

15. Il est crucial d'incorporer des mesures de protection de l'enfance et de prévoir des moyens dans ce domaine dans tous les mandats pertinents des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des missions politiques spéciales, dans le droit fil de la politique de 2017 relative à la protection des enfants dans les opérations de paix des Nations Unies et conformément à la résolution 2594 (2021) du Conseil de sécurité. Le départ des opérations de paix des Nations Unies s'opère souvent dans des contextes caractérisés par des dynamiques politiques complexes et des difficultés pérennes sur le plan humanitaire et en ce qui concerne le développement, la paix et la sécurité. Ces problèmes complexes devraient perdurer bien après le départ de la mission. Il est donc primordial d'élaborer des stratégies globales de protection de l'enfance au lendemain des missions pour assurer le succès de ces phases de transition et faire en sorte que les succès soient durables, parallèlement à la mise en œuvre des stratégies nationales de protection du gouvernement hôte. Une mobilisation politique soutenue est indispensable, à la fois pendant la phase de retrait des missions et après leur retrait, pour répondre aux priorités cruciales en matière de protection de l'enfance. Dans le contexte de la reconfiguration plus large du système des Nations Unies, la mise en place d'un mécanisme de suivi doté d'un personnel spécialisé garantit la préservation et le transfert des connaissances, des données et des capacités en matière de protection de l'enfance. Il est essentiel d'allouer des ressources suffisantes dans ce domaine pour que puissent être relevés les défis auxquels on doit s'attendre et pour pouvoir continuer de surveiller les violations graves, ce qui est d'une importance essentielle, de collaborer avec les parties au conflit, ainsi que de dispenser des services tels que l'éducation aux dangers des explosifs, l'assistance aux victimes, les efforts visant à réduire la violence armée et les programmes de réinsertion.

16. Il existe aussi d'autres moyens de se préparer à combler les lacunes en matière de protection de l'enfance et d'y remédier. Le renforcement de la coopération avec les bureaux des coordinatrices et coordonnateurs résidents et le renforcement des capacités de leur personnel grâce à une formation spécifique ont des effets vertueux. Il faudrait proposer aux différentes parties prenantes contribuant à la mise en œuvre de ce programme de suivre une formation plus large, telle que le cours d'introduction en ligne au programme sur les enfants et les conflits armés, accessible gratuitement

sur la page Web de l'École des cadres du système des Nations Unies et que chacun peut suivre à son rythme, ou encore la formation avancée que le Bureau de la Représentante spéciale est en train de mettre au point. Pour organiser de manière systématique ce soutien, un centre de renforcement des capacités devrait être mis sur pied à Bruxelles et pourrait constituer un dispositif d'atténuation dans les circonstances actuelles. Le Centre d'analyse et de sensibilisation du Bureau de la Représentante spéciale à Doha remplit une fonction similaire, et le Bureau, en collaboration avec le Groupe de référence technique du mécanisme de suivi et de communication de l'information qu'il copréside avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), continue de répondre aux demandes du terrain. À ce titre, le Bureau finalise l'élaboration de la note d'orientation sur le refus d'accès humanitaire en 2024, qui vise à contribuer au suivi de cette violation, à la communication de l'information et à l'action menée. Pour rapprocher les programmes et veiller à ce que les enfants touchés par les conflits armés ne soient pas exclus des discussions politiques urgentes, le Bureau de la Représentante spéciale continue de rechercher et d'analyser les lacunes critiques et elle a publié en novembre 2023 un document de travail qui replace le programme dans le contexte des discussions sur le climat, la paix et la sécurité. Enfin, le renforcement des partenariats avec les institutions de Bruxelles, de Genève et de Vienne, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, permettrait d'accroître leur coopération dans la mise en œuvre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information.

IV. Dialogue, plans d'action et engagements avec les parties aux conflits

17. Malgré la nature changeante, la complexité, l'expansion et l'intensification des conflits armés, les équipes spéciales de pays (surveillance et information) et la Représentante spéciale ont poursuivi leur dialogue avec les parties aux conflits pour qu'elles adoptent des mesures concrètes et réalisent des progrès en vue de faire cesser et prévenir les violations graves. Ces efforts sont menés alors que les capacités s'amenuisent, souvent dans des contextes et des circonstances extrêmement difficiles, au cours d'une année qui s'est avérée meurtrière pour le personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires. L'action continue des Nations Unies, et notamment l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action avec les forces gouvernementales et les groupes armés, a permis d'obtenir des progrès pour faire cesser et prévenir les violations graves. On trouvera un résumé de ces initiatives critiques dans les sections IV A et B ci-dessous.

A. Lutte contre les violations graves commises contre des enfants par des forces gouvernementales

18. Au Burkina Faso, les autorités de transition ont mis en place en 2023 un groupe de travail technique conjoint pour mettre en œuvre le protocole de 2022 concernant le transfert des enfants présumés associés à des groupes armés.

19. Au Cameroun, le Gouvernement a élaboré un plan d'action pour appliquer la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. En novembre 2023, il a validé au niveau technique un protocole de transfert et de prise en charge des enfants associés aux groupes armés par les acteurs civils de la protection de l'enfance. Ce protocole doit être prochainement adopté.

20. En Colombie, en décembre 2023, le Gouvernement a lancé un plan d'action pour mettre en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. En janvier 2024, la Cour constitutionnelle a publié un arrêt demandant aux forces armées et à la police de s'abstenir de mener des activités civilo-militaires impliquant des enfants dans les zones touchées par le conflit.

21. En République centrafricaine, le Gouvernement a créé un Conseil national pour la protection des enfants. L'état-major général des forces armées de la République centrafricaine et le Ministère de la défense ont nommé des personnes référentes pour la protection de l'enfance.

22. En République démocratique du Congo, le Gouvernement a établi un Fonds national de réparation pour les victimes de violences sexuelles liées aux conflits et d'autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. La coopération entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies s'est poursuivie en ce qui concerne les vérifications, l'évaluation de l'âge et l'identification des enfants avant tout enrôlement dans les Forces armées de la République démocratique du Congo et la police nationale congolaise. Les efforts déployés pour amener les auteurs de violations graves à répondre de leurs actes se sont poursuivis, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles.

23. En Haïti, en janvier 2024, le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies ont signé un protocole de transfert aux acteurs civils de la protection de l'enfance des enfants qui seraient associés à des gangs armés.

24. En Iraq, la Force de mobilisation populaire a achevé avec succès la mise en œuvre de son plan d'action concernant le recrutement et l'utilisation d'enfants en mars 2024. À la suite d'une visite de la Représentante spéciale en janvier 2024, le Gouvernement s'est engagé à créer un comité national pour la prévention des violations des droits de l'enfant qui prendra le relais des institutions établies dans le cadre du plan d'action. Le Gouvernement a également poursuivi les activités de décontamination, ainsi que les initiatives de rapatriement des ressortissants irakiens, y compris des enfants, du camp de Hol, dans le nord-est de la Syrie. Il prodigue aux enfants rapatriés une assistance, notamment dans les domaines de l'éducation formelle, des activités récréatives, des activités visant à promouvoir l'identité nationale et la resocialisation, il organise des conférences religieuses et offre un soutien aux familles afin de les préparer à la réintégration dans leur communauté d'origine.

25. Au Mozambique, le groupe de travail sur les enfants et les conflits armés a poursuivi la formation des Forces armées de défense du Mozambique à la protection des enfants.

26. Au Niger, les autorités ont continué d'appliquer le protocole de remise de 2017, 34 enfants ayant été confiés aux services de réintégration avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies.

27. Au Nigéria, en janvier 2024, le Gouvernement a adopté un plan d'application pour le protocole de remise de 2022 concernant les enfants pris dans les opérations militaires.

28. Aux Philippines, en mars 2024, le Congrès philippin a déposé la proposition de Grande Charte des enfants, qui consacre les garanties visées dans la Convention relative aux droits de l'enfant et prévoit la création d'une Commission philippine de l'enfance. Le Gouvernement a finalisé les protocoles de prise en charge des enfants dans les situations de conflit armé pour les départements concernés et a convenu de stratégies pour diffuser le protocole interinstitutions de prise en charge. En décembre

2023, le Gouvernement a présenté un plan de sensibilisation et de communication sur la protection de l'enfance.

29. En ce qui concerne la Somalie, dans le contexte de son plan d'action de 2012 et de la feuille de route de 2019, le Gouvernement fédéral a approuvé en juillet 2023 les Principes directeurs relatifs à l'évaluation de l'âge et la liste de contrôle standardisée. En 2023, le cabinet fédéral a approuvé le projet de loi sur la justice pour mineurs et le projet de loi sur les droits de l'enfant.

30. En ce qui concerne le Soudan du Sud, dans le contexte de son plan d'action de 2020, le Gouvernement a coopéré avec l'Organisation des Nations Unies, qu'il laisse notamment toujours accéder aux casernes pour y vérifier l'âge des recrues, ainsi qu'avec la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ce qui a permis la libération de 49 garçons en 2023.

31. Au Soudan, en mars 2023, les efforts déployés par les parties au conflit, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies, ont permis la libération de 122 enfants.

32. En République arabe syrienne, l'Organisation des Nations Unies a continué de participer à l'élaboration d'un projet de plan d'action avec le Gouvernement en 2023.

33. En Ukraine, en août 2023, le Gouvernement ukrainien a signé avec l'Organisation des Nations Unies un plan de prévention commun pour faire cesser et prévenir les violations graves contre les enfants en Ukraine. En juillet 2023, un groupe de travail interministériel sur les enfants et les conflits armés a été créé pour soutenir le développement et l'application de ce plan. Des mesures représentant des progrès notables ont ensuite été annoncées, notamment l'adoption d'un plan révisé pour mettre en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a poursuivi son dialogue avec ma représentante spéciale pour mettre fin aux violations graves contre les enfants et les empêcher et il a annoncé avoir pris des mesures de prévention concrètes.

34. En ce qui concerne le Yémen, le Gouvernement a poursuivi son dialogue avec l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de l'application de son plan d'action de 2014 et de la feuille de route de 2018 et il a accueilli la Représentante spéciale en octobre 2023. Le Gouvernement a facilité des visites des installations militaires qui permettent de vérifier le respect des directives visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants et à les empêcher et d'en promouvoir l'application, ainsi que nommé et formé 80 militaires référents et il a fait sortir des enfants des rangs des forces envoyées au combat. Les Forces de la Ceinture de sécurité et les Brigades des Amalika ont participé aux activités prévues au titre du plan d'action et de la feuille de route. En février 2024, le Comité technique mixte a approuvé des instructions permanentes concernant l'offre de soins aux enfants libérés ou séparés des groupes armés à titre provisoire.

B. Lutte contre les violations graves commises contre des enfants par des groupes armés

35. En Colombie, dans le cadre des négociations de paix, le Gouvernement et l'Armée de libération nationale ont signé un cessez-le-feu bilatéral en août 2023 pour une période de six mois, et un comité national pour la participation a été créé et chargé de promouvoir la participation de tous les secteurs de la société colombienne, y compris les enfants, au processus de paix. En février 2024, à la faveur de la prolongation du cessez-le-feu, les deux parties se sont engagées dans le cadre du protocole de cessez-le-feu à ne pas utiliser d'enfants de moins de 15 ans dans le conflit armé, tant dans le domaine du renseignement qu'en ce qui concerne les hostilités.

36. En ce qui concerne la République démocratique du Congo, les Raïa Mutomboki Kiriku ont signé de manière unilatérale une déclaration visant à mettre fin aux violations graves contre les enfants et à les empêcher, à la suite des efforts de plaidoyer des Nations Unies. Au total, 20 enfants ont été relâchés. Au cours de la période considérée, plus de 900 enfants ont été libérés des groupes armés et confiés à l'Organisation des Nations Unies et à ses partenaires.

37. En ce qui concerne le Mali, dans le contexte de leurs plans d'action de 2017 et de 2021 respectivement, des groupes armés de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme ont coopéré avec l'Organisation des Nations Unies, ce qui a permis la visite des bases militaires et l'organisation de vérifications parmi les combattants.

38. Au Nigéria, la Force civile mixte a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action de 2017 visant à faire cesser et prévenir le recrutement et à l'utilisation d'enfants, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, notamment en organisant une formation sur la protection des enfants à l'intention des commandants.

39. En République arabe syrienne, l'Organisation des Nations Unies a signé en juin 2024 un plan d'action visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants, ainsi que les meurtres et les atteintes à l'intégrité physique d'enfants par l'Armée nationale syrienne de l'opposition, y compris Ahrar el-Cham et l'Armée de l'islam, ainsi que par les légions et factions qui lui sont associées. En novembre 2023, l'Organisation des Nations Unies a signé une feuille de route avec les Forces démocratiques syriennes pour donner la priorité à l'application du plan d'action de 2019, y compris la reconduction des personnes référentes de haut niveau, la création d'un comité d'application et un ordre militaire réitérant l'interdiction du recrutement et de l'utilisation d'enfants.

40. En ce qui concerne le Yémen, dans le contexte de leur plan d'action de 2022 et dans le sillage du dialogue engagé avec l'Organisation des Nations Unies, les houthistes (qui se font appeler Ansar Allah) ont approuvé les instructions permanentes et une formation sur l'évaluation de l'âge, ainsi que la visite par l'Organisation des Nations Unies, des centres de recrutement militaire et d'une « école d'été ». En septembre 2023, les autorités politiques des houthistes ont publiquement demandé aux forces houthistes de prévenir le recrutement d'enfants.

V. Sensibilisation à l'échelle mondiale et développement de partenariats

A. Sensibilisation, plaidoyer et visites de pays

41. En tant que première championne de la protection des enfants touchés par les conflits au sein du système des Nations Unies, la Représentante spéciale a continué d'user de son influence, notamment en publiant plus de 25 communiqués de presse et déclarations, dont certains conjointement avec des partenaires. Par exemple, en octobre 2023, elle a publié une déclaration conjointe avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants sur la situation en Israël et dans le Territoire palestinien occupé. En novembre 2023, à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, la Représentante spéciale a publié un communiqué de presse faisant le point sur la situation actuelle des enfants touchés par des conflits dans le monde. Le Bureau de la Représentante spéciale a également eu recours aux médias sociaux comme outils de sensibilisation et de plaidoyer et a publié de manière stratégique des contenus sur X (anciennement Twitter), Instagram et Facebook pour rallier des soutiens dans le cadre de son mandat.

42. La Représentante spéciale s'est attachée à informer les médias des activités de sensibilisation mises en œuvre et à les faire participer à cet effort, notamment des médias nationaux et internationaux tels que la Qatar News Agency, *El País* et *La Nación*. Elle a partagé des informations par le biais des plateformes et des canaux de l'Organisation des Nations Unies et a été interviewée par ONU Info sur la situation en Haïti ainsi que par le service d'information du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).

43. La Représentante spéciale a poursuivi ses activités de sensibilisation en participant à des manifestations de haut niveau. Par exemple, en septembre 2023, en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, elle a organisé avec la Belgique, Malte, l'Union européenne, l'UNICEF et Save the Children International, une manifestation parallèle de haut niveau sur l'action à mener sur la voie d'une paix et d'un développement durables et la nécessité de placer les enfants au cœur des efforts (« Working towards sustainable peace and development : putting children at the centre »). Le même mois, la Représentante spéciale est intervenue lors d'une manifestation de haut niveau tenue en ligne à l'occasion de la Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques, organisée conjointement par le Qatar, la fondation Education Above All, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'UNICEF. En juin 2024, la Représentante spéciale s'est exprimée lors d'une manifestation de haut niveau que son Bureau a coorganisée avec l'Argentine et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit.

44. En mars 2024, à la suite de consultations avec des jeunes en Afrique et en collaboration avec l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour la jeunesse, la Représentante spéciale a lancé une campagne dans les médias sociaux visant à sensibiliser les enfants et les jeunes en Afrique, en particulier les enfants et les jeunes touchés par les conflits, qui sont actifs sur les médias sociaux et les plateformes numériques, aux risques potentiels liés aux six violations graves commises à l'encontre des enfants et aux mesures de prévention et de protection qu'il est possible de prendre. La campagne comprenait une vidéo et cinq cartes de médias sociaux en anglais, français et arabe, publiées sur Facebook, YouTube, Instagram et X, qui ont permis de toucher environ quatorze millions de personnes.

45. L'exposition photo intitulée « From despair to hope: children beyond armed conflict » (Du désespoir à l'espoir : les enfants au-delà des conflits armés), qui met en lumière l'histoire d'enfants touchés par un conflit au moyen de portraits réalisés par le photjournaliste Paddy Dowling, a été présentée en mars 2024 à Bozar, à Bruxelles, en coopération avec la Belgique et la Commission européenne.

46. Tout au long de la période couverte par le rapport, le Bureau de la Représentante spéciale a développé une nouvelle campagne mondiale visant à faire entendre la voix des enfants dans les négociations politiques et à pousser les États Membres à réaffirmer les engagements qu'ils ont pris et à mieux respecter les obligations juridiques qui sont les leur en ce qui concerne la protection des enfants touchés par des conflits. Cette nouvelle campagne faisait partie de la promesse faite par la Représentante spéciale lors de la Journée des droits de l'homme, dans le cadre d'une manifestation de haut niveau organisée par le HCDH à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

47. En février 2024, avec le soutien de Malte et en coopération avec l'École des cadres du système des Nations Unies, le Bureau de la Représentante spéciale a lancé un stage de formation en ligne que les personnes peuvent suivre à leur propre rythme

sur la question des enfants et des conflits armés, accessible gratuitement sur la page Web de l'École des cadres du système des Nations Unies. Son Bureau élabore actuellement une formation avancée inspirée de ce cours.

48. La Représentante spéciale a continué de s'employer, à titre de priorité, à faire entendre davantage la voix des enfants touchés par un conflit. En février 2024, des élèves du lycée Albert I^{er} de Monaco ont pu en apprendre davantage sur le mandat concernant les enfants et les conflits armés. Lors du débat public annuel du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés en juin 2024, le Bureau de la Représentante spéciale et Save the Children ont facilité la participation d'un militant originaire de la République démocratique du Congo âgé de 16 ans. Des récits concernant des enfants touchés par un conflit figurent en outre dans le résumé du dernier rapport du Secrétaire général sur la question.

49. Au cours de la période couverte par le rapport, la Représentante spéciale s'est rendue dans les pays suivants pour y plaider en faveur de la protection des enfants touchés par des conflits aux niveaux national et régional : Arabie saoudite, Argentine, Belgique, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Gambie, Iraq, Italie, Jordanie, Luxembourg, Malte, Mozambique, Norvège, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Suisse, Türkiye, Ukraine et Yémen.

B. Établissement d'alliances mondiales et renforcement des alliances existantes

50. La Représentante spéciale a collaboré activement avec les États Membres et d'autres parties prenantes aux fins de l'établissement d'alliances mondiales visant à faire cesser et à prévenir les violations graves contre les enfants et du renforcement des alliances existantes. Elle a également continué de plaider en faveur de la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Elle a encouragé les États Membres à adhérer aux Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (Principes de Paris), à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et aux Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats. Maurice et le Rwanda ont approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Le Bureau de la Représentante spéciale a continué de participer aux travaux du Groupe directeur des Principes de Paris.

51. La Représentante spéciale et son bureau ont eu des échanges réguliers avec les Groupes des Amis des enfants touchés par les conflits armés basés à New York, à Genève et dans les pays visés par le mandat. En octobre 2023, la Représentante spéciale a rencontré les Groupes des Amis sur la Syrie et le Yémen, basés à Amman. En décembre 2023, la Représentante spéciale a fait un exposé au Groupe des Amis sur les enfants et les objectifs de développement durable dans le cadre des préparatifs du Sommet de l'avenir. En février 2024, elle a fait un exposé au Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés à New York et à Djouba. En mars 2024, la Représentante spéciale a rencontré le Groupe des Amis de Genève et en juin 2024, elle a fait de même avec celui de New York. Le Bureau a régulièrement rencontré les Groupes des Amis au niveau des experts, notamment à Genève en septembre 2023, à Bruxelles en février 2024 et en mai 2024, à New York et à Amman.

52. En tant que membre de l'équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies chargée de conduire une étude mondiale sur les enfants privés de liberté, la Représentante spéciale a appuyé le suivi des recommandations données dans cette étude, notamment en contribuant à la note de sensibilisation de l'équipe spéciale sur la nécessité de mettre un terme au placement en détention des enfants migrants. Le

Bureau de la Représentante spéciale a contribué au rapport panafricain intitulé « Deprived of liberty, denied justice: double jeopardy for children in conflict situations in Africa » (Privés de liberté, privés de justice : la double peine pour les enfants dans les situations de conflit en Afrique), établi par le African Child Policy Forum.

53. Le Bureau de la Représentante spéciale a collaboré avec l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, notamment en participant à son groupe de travail chargé de la sensibilisation. En octobre 2023, le Bureau a contribué aux principaux messages de sensibilisation de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans les programmes humanitaires. En janvier 2024, le Bureau a officialisé son adhésion à l'Alliance.

54. En tant que membre de l'Alliance 8.7, le Bureau de la Représentante spéciale a continué à diffuser des messages de sensibilisation pour appuyer la mise en œuvre de la Convention (n° 182) de l'Organisation internationale du Travail sur les pires formes de travail des enfants, 1999. En juin 2024, à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants, la Représentante spéciale a participé, par le biais d'un message vidéo, aux activités menées par l'OIT pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la Convention n° 182 (1999).

55. En février 2024, sous l'égide du Centre d'analyse et de sensibilisation de la Représentante spéciale à Doha, le Bureau a signé un mémorandum d'accord avec la Fondation Education Above All afin d'offrir des possibilités d'éducation aux enfants et aux jeunes marginalisés du monde entier, de soutenir les États membres de la Ligue des États arabes dans l'adoption de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et d'organiser des ateliers de sensibilisation sur les plans d'action nationaux.

56. Dans le cadre du Groupe de recherche sur la réintégration, le Bureau de la Représentante spéciale a signé un mémorandum d'accord avec l'Université de Princeton afin de continuer à mobiliser le monde universitaire en faveur des efforts de réintégration des enfants dans les pays touchés par un conflit, en encourageant la réalisation de recherches pour informer les bonnes pratiques et la réponse aux besoins opérationnels sur le terrain.

C. Coopération avec les organisations régionales et sous-régionales

Union africaine

57. En septembre 2023, la Représentante spéciale et le Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité ont ensemble étudié la question de la coopération en matière de protection des enfants dans le cadre des efforts de paix et de sécurité, notamment en ce qui concerne l'organisation de médiations tenant compte des enfants et la mise en place de systèmes d'alerte précoce adaptés aux enfants. En novembre 2023, à Kigali, la Représentante spéciale a fait un exposé au Comité consultatif permanent des Nations unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur les enfants et les conflits armés et a présenté les mesures de prévention prises à l'échelle régionale. En novembre et décembre 2023, le Bureau de la Représentante spéciale s'est entretenu avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et d'autres parties prenantes sur la question des dispositifs d'alerte précoce adaptés aux enfants.

58. En décembre 2023, à Banjul, la Représentante spéciale a fait un exposé au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine lors de sa séance d'ouverture spéciale, à laquelle ont participé des États membres africains, la Plateforme africaine sur les enfants affectés par les conflits armés, les communautés économiques régionales et des mécanismes de coordination et des partenaires. En janvier et février

2024, le Bureau de la Représentante spéciale a participé avec l'Union africaine à l'élaboration d'une formation sur l'organisation de médiations tenant compte des enfants et sur d'autres priorités de partenariat.

Union européenne

59. En septembre 2023, la Représentante spéciale a rencontré la Vice-Présidente de la Commission européenne pour la démocratie et la démographie et la Directrice générale du Service européen pour l'action extérieure chargée de l'agenda mondial et des relations multilatérales. En mars 2024, la Représentante spéciale est intervenue au Forum humanitaire européen lors d'une session organisée par la Direction générale de la protection civile européenne et des opérations d'aide humanitaire et la Belgique. À Bruxelles, elle a rencontré le Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme et le Commissaire européen chargé de la gestion des crises, ainsi que d'autres hautes et hauts fonctionnaires du Service. Elle a également fait un exposé aux représentantes et représentants permanents auprès du Comité politique et de sécurité du Conseil de l'Union européenne.

60. Le Bureau de liaison en Europe de la Représentante spéciale a fourni des informations sur les enfants et les conflits armés aux parties prenantes intéressées et a suivi les discussions de politique générale pertinentes au sein de l'Union européenne. En novembre 2023, le Bureau de liaison en Europe a participé à la réunion annuelle conjointe de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies sur la prévention, la stabilisation et la consolidation de la paix et elle a présenté un exposé sur les enfants et les conflits armés lors du séminaire annuel des conseillères et conseillers pour l'état de droit et la justice des missions civiles menées au titre de la politique de sécurité et de défense commune et elle a présenté un exposé lors d'une manifestation sur les enfants privés de liberté organisée au Parlement européen. Le Bureau de liaison en Europe a également fait un exposé au Groupe de travail du Conseil de l'Union européenne sur l'aide humanitaire et l'aide alimentaire, en décembre 2023, et au Groupe de travail du Conseil de l'Union européenne sur les droits de l'homme, en juillet 2024. Le Bureau de la Représentante spéciale a appuyé la révision des Orientations de l'Union européenne sur les enfants face aux conflits armés et la mise à jour de la liste récapitulative pour la prise en compte, dans les missions et opérations menées au titre de la politique de sécurité et de défense commune, de la protection des enfants touchés par les conflits armés, toutes deux adoptées en juin 2024. Le même mois, le Bureau de liaison en Europe a fait un exposé sur les questions relatives aux enfants et aux conflits armés à l'intention des membres du cabinet de plusieurs commissaires européens et du Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

61. En décembre 2023, le Bureau a participé au dialogue entre les équipes de l'Organisation des Nations Unies et celles de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Au cours de la période considérée, les membres du Bureau de liaison en Europe de la Représentante spéciale se sont entretenus avec leurs homologues de l'OTAN en vue de la mise en œuvre de la politique de l'OTAN sur les enfants et les conflits armés.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

62. En avril 2024, la Représentante spéciale est intervenue lors d'un séminaire sur les moyens de prévenir et de combattre la traite des enfants en temps de crise et de conflit, organisé par le Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Ligue des États arabes

63. En septembre 2023, la Représentante spéciale s'est entretenue avec le Conseil de la Ligue des États arabes au sujet de la lutte contre les violences faites aux enfants et a évoqué les problèmes rencontrés par les enfants touchés par des conflits armés, ainsi que les possibilités de renforcer la coopération avec le monde arabe pour améliorer la protection des enfants, notamment par le biais du plan global de la Ligue visant à mettre fin au recrutement d'enfants dans les conflits armés et le terrorisme. La Représentante spéciale a également noté que l'éducation jouait un rôle important pour prévenir les violations graves et assurer la réintégration des enfants touchés par les conflits armés, et rappelé le partenariat conclu avec l'UNESCO à cet égard par l'intermédiaire de l'antenne de Doha de son Bureau.

D. Partenariats avec la société civile et les milieux universitaires

64. La Représentante spéciale a continué à donner la priorité au renforcement des partenariats avec les organisations de la société civile et les universités. Elle a poursuivi ses contacts avec des organisations non gouvernementales basées à New York et en Europe, ainsi qu'avec des partenaires de la société civile au cours de ses visites sur le terrain. La Représentante spéciale a participé à des dizaines de manifestations organisées par des organisations de la société civile et s'est fait représenter à des dizaines d'autres par des membres de son Bureau.

65. En octobre 2023, le Bureau de la Représentante spéciale a renouvelé son partenariat avec le All Survivors Project. En décembre 2023, dans ce cadre, le Bureau, en collaboration avec le All Survivors Project et le Liechtenstein Institute on Self-Determination de l'Université de Princeton, a organisé un atelier à Bogota pour discuter des premiers résultats de la recherche sur la réintégration des garçons ayant survécu à des violences sexuelles liées au conflit en Colombie. En juin 2024, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, le Bureau a présenté, en partenariat avec le All Survivors Project, les conclusions finales de ces travaux de recherche dans un rapport intitulé « Responding to Conflict-related Sexual Violence against Boys Associated with Armed Groups during the Process of Reintegration in Colombia » (Répondre aux violences sexuelles liées aux conflits contre des garçons associés à des groupes armés au cours du processus de réintégration en Colombie).

66. En octobre 2023, la Représentante spéciale a donné des conférences au Centre for the Study and Practice of Conflict Resolution de l'Université de Malte et à l'Académie méditerranéenne d'études diplomatiques. Le même mois, à l'occasion de la conférence annuelle de la Plateforme de Genève sur les droits humains, la Représentante spéciale a fait une déclaration vidéo lors d'une table ronde sur le renforcement de la coopération entre New York et Genève pour la protection des enfants en temps de conflit armé, organisée conjointement par le Comité des droits de l'enfant, le HCDH, l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève, Watchlist on Children and Armed Conflict et Child Rights Connect.

67. La Représentante spéciale et son Bureau ont poursuivi leur collaboration avec le Universities Network for Children in Armed Conflict. Elle a notamment prononcé un discours d'ouverture et organisé une session de formation dans le cadre de son école d'automne sur les aspects judiciaires et sociaux de la violence contre les enfants, en particulier les filles, dans les conflits armés, en octobre 2023, et un cours de formation avancé sur la juridiction pénale internationale et les enfants en temps de conflit armé, en juin 2024. En juillet 2024, le Bureau a également organisé une session de formation sur l'organisation de médiations tenant compte des enfants dans le cadre

du cours avancé proposé par le Network sur la médiation dans les conflits internationaux.

E. Partenariats au sein du système des Nations Unies

68. La Représentante spéciale a poursuivi son étroite collaboration avec le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires compétents. Elle a fait un exposé au Conseil de sécurité en avril 2024 lors d'une réunion spéciale organisée sous la présidence de Malte. Son Bureau a appuyé l'organisation du débat public annuel que le Conseil consacre à la question des enfants et des conflits armés, tenu en juillet 2024 sous la présidence de la République de Corée. Le Secrétaire général a publié des rapports sur les enfants et les conflits armés en Afghanistan (S/2023/893), en Colombie (S/2024/161), en Iraq (S/2024/247), en République centrafricaine (S/2024/93) et en République arabe syrienne (S/2023/805). Quatre notes horizontales globales ont en outre été remises au Groupe de travail. La Représentante spéciale a fait des exposés au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

69. La Représentante spéciale a aussi poursuivi sa coopération avec d'autres entités des Nations Unies. Elle a régulièrement rencontré des hautes et hauts fonctionnaires du Département des opérations de paix, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et de l'UNICEF, ainsi que des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. En octobre 2023, la Représentante spéciale a fait une déclaration lors du cours de spécialisation sur la protection des enfants organisé comme chaque année par le Département des opérations de paix à l'intention du personnel militaire. Le Bureau a participé en mars 2024 au lancement par le Département des opérations de paix de sa note sur les pratiques des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui sont recommandables pour prévenir les violations graves commises contre des enfants en temps de conflit armé. En juin 2024, la Représentante spéciale est intervenue lors de l'atelier des conseillères et conseillers et des personnes référentes pour la protection de l'enfance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En vue de l'établissement du dernier rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, elle a coordonné deux réunions de l'équipe spéciale au niveau des responsables comprenant divers partenaires des Nations Unies qui contribuent au mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé. Le Bureau a également continué à prodiguer des conseils dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'à contribuer à l'examen en cours de la politique des Nations Unies de diligence voulue dans le domaine des droits humains. En janvier 2024, la Représentante spéciale a rencontré la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et son Bureau a contribué à leur rapport sur les conséquences du terrorisme et de la lutte contre le terrorisme sur les enfants.

70. Le Bureau de la Représentante spéciale a continué de coopérer étroitement avec le HCDH, l'OIT, le HCR et l'OMS et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans le cadre de la participation de ces entités au mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé. En février 2024, le Bureau de la Représentante spéciale a contribué à l'étude du HCDH sur les solutions possibles pour promouvoir l'éducation numérique des jeunes et assurer leur protection en ligne. En mars 2024, la Représentante spéciale a rencontré le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Directeur général de l'OIT. Ce mois-là, elle s'est exprimée lors d'une réunion d'information en ligne sur l'éducation dans les situations d'urgence, organisée par le

Comité permanent interorganisations et, en avril 2024, elle a fait une déclaration vidéo lors de la cérémonie d'ouverture des Semaines des réseaux et des partenariats humanitaires de 2024.

71. La Représentante spéciale et son Bureau ont poursuivi la mise en œuvre du mémorandum d'accord avec l'UNESCO. Dans ce cadre, ils ont élaboré conjointement un document intitulé « Education for children and young people formerly associated with armed forces and armed groups: guidance for teachers and educators » (Éducation pour les enfants et les jeunes anciennement associés aux forces armées et aux groupes armés : orientations à l'intention des enseignants et des éducateurs), qui sera lancé à la fin de 2024. En septembre 2023, la Représentante spéciale a rencontré la Sous-Directrice générale de l'UNESCO pour l'éducation. En ce qui concerne l'éducation, en novembre 2023, la Représentante spéciale a diffusé un message vidéo à l'occasion de la conférence annuelle sur la résolution [2601 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, organisée par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

72. La Représentante spéciale a poursuivi sa coopération avec ses homologues chargées de la question de la violence contre les enfants et de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Elle siège toujours au Comité directeur de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit et a participé, en mars 2024, à une réunion des responsables du Comité présidée par la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

73. La question de l'exploitation et des atteintes sexuelles est une priorité pour la Représentante spéciale et son Bureau a participé activement aux travaux menés par le groupe de travail à l'échelle du système chargé de cette question. En mai 2024, la Représentante a participé à la réunion et à la retraite du Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

74. Le Bureau de la Représentante spéciale a continué de participer au Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, notamment à la réunion annuelle de son équipe dirigeante en novembre 2023 et s'est associé aux appels à l'action conjoints émis à cette occasion. Le Bureau a soutenu la mise en œuvre de son plan de travail 2023-2024, en particulier en ce qui concerne le renforcement des approches adoptées face à la traite des personnes dans les contextes de crise et la lutte contre ce phénomène, et il s'est associé à la déclaration faite par le Groupe à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale contre la traite d'êtres humains.

75. Le Bureau de la Représentante spéciale a participé activement à la mise en œuvre de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général. Le Bureau a contribué à la note d'orientation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'intégration des droits de l'enfant, adoptée en juillet 2023, en tant que membre du groupe principal avec le HCDH, l'UNICEF et le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la violence contre les enfants. Le Bureau a également pris part à l'élaboration de l'Agenda pour la protection adopté en novembre 2023. Le Bureau participe à des équipes spéciales chargées de la mise en œuvre des deux instruments susmentionnés. Le Bureau de la Représentante spéciale a également suivi de près les négociations sur le Pacte pour l'avenir en veillant à ce que la question des enfants et des conflits armés y soit abordée.

76. La Représentante spéciale a poursuivi ses échanges réguliers avec le Conseil des droits de l'homme au sujet des violations des droits de l'enfant dans les situations de conflit. En mars 2024, elle a présenté son rapport annuel au Conseil ([A/HRC/55/57](#)). Au cours de la période couverte par le rapport, le Bureau a contribué

aux examens périodiques universels de l'Afghanistan, de l'Éthiopie, de l'Irak, de la République démocratique du Congo et du Yémen. La Représentante spéciale a poursuivi sa coopération avec les titulaires de mandat au titre de procédures spéciales du Conseil et a entretenu des rapports avec quatre de ses rapporteurs spéciaux et experts indépendants sur des sujets de préoccupation communs. Le Bureau a apporté des contributions pour informer la visite de l'Experte indépendante sur la situation des droits humains en Somalie en novembre 2023, ainsi que les rapports de la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants en mai 2024 et celui de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, en juin 2024. En collaboration avec la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, le Bureau de la Représentante spéciale a réalisé une étude intitulée « Child Trafficking in Armed Conflict » (La traite des enfants dans les conflits armés) qui sera publiée au cours du second semestre de 2024.

77. Le Bureau de la Représentante spéciale a coopéré avec le Comité des droits de l'enfant afin d'améliorer la situation des enfants touchés par les conflits armés lors de l'examen de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant par les États parties, notamment en contribuant aux observations finales du Comité concernant l'Éthiopie, l'Iraq, Israël, le Mali et le Pakistan. En mars et juin 2024, la Représentante spéciale a rencontré la Présidente du Comité et, en juin 2024, son Bureau a présenté aux membres du Comité un exposé sur le mandat relatif à la question des enfants et des conflits armés. En mars 2024, le Bureau de la Représentante spéciale, ainsi que le Comité, le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants, la République et le canton de Genève, Defence for Children International, Save the Children, Child Rights Connect, le Child Rights International Network et la Rafto Foundation for Human Rights ont organisé une manifestation parallèle à Genève sur les moyens d'améliorer l'application du principe de responsabilité à l'échelle internationale concernant la violence contre les enfants dans les conflits armés. S'agissant des échanges avec les commissions d'enquête, les missions d'établissement des faits et les enquêtes mandatées par les Nations Unies, le Bureau de la Représentante spéciale a rencontré des membres de la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, ainsi que de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits pour le Soudan.

78. En décembre 2023, le Bureau de la Représentante spéciale a publié, lors d'une manifestation organisée avec neuf coparrains, dont la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées, une étude sur le mandat relatif aux enfants et aux conflits armés et sur les enfants handicapés dans les conflits armés. Le Bureau a contribué au rapport établi par la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées sur la consolidation de la paix et l'inclusion des personnes handicapées en octobre 2023. La Représentante spéciale et son Bureau ont renforcé la coopération avec le Comité des droits des personnes handicapées. En mars 2024, le Bureau de la Représentante spéciale a informé le Comité de l'impact des conflits armés sur les enfants handicapés dans le cadre des consultations menées en vue de l'établissement du projet d'observation générale du Comité sur les personnes handicapées dans les situations de risque et d'urgence humanitaire. En juin 2024, la Représentation spéciale est intervenue lors d'une table ronde sur le même sujet organisée dans le cadre de la dix-septième session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

79. En décembre 2023, le Bureau de la Représentante spéciale a assisté, en marge de la vingt-deuxième session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, au lancement de la politique révisée du Bureau du Procureur sur les enfants, à l'établissement de laquelle il avait contribué.

VI. Recommandations

80. La Représentante spéciale demeure profondément préoccupée par l'ampleur et la nature des violations graves commises contre des enfants, notamment les meurtres et les atteintes à l'intégrité physique, les recrutements et utilisations, les refus d'accès à l'aide humanitaire et les enlèvements, qui continuent d'être les violations constatées en plus grand nombre. Elle exhorte toutes les parties à mettre fin immédiatement à l'impunité et à empêcher que ces violations ne se produisent ou se reproduisent, à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif, notamment en adoptant et en faisant appliquer une loi criminalisant les violations et les atteintes contre les enfants, et à renforcer les mesures visant à amener les responsables à répondre de leurs actes.

81. La Représentante spéciale constate avec préoccupation que des enfants continuent d'être tués ou mutilés par des armes explosives et des débris de guerre, notamment par des armes explosives à large rayon d'impact, y compris dans des zones habitées, des engins explosifs improvisés, des mines terrestres et des bombes. Elle demande aux États Membres de ratifier et d'appliquer pleinement les instruments juridiques internationaux relatifs à ces armes, notamment les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions, et de respecter le droit international humanitaire. Les groupes armés doivent également s'abstenir d'utiliser de telles armes. Les États Membres devraient approuver et mettre en œuvre la déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées et promouvoir et privilégier le déminage et l'enlèvement des restes explosifs de guerre, les programmes de sensibilisation des enfants au danger des mines, l'assistance aux victimes et la destruction des stocks, y compris avant tout retour des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays dans les zones contaminées.

82. La Représentante spéciale demande aux parties à un conflit de permettre et de faciliter un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave, ainsi que l'accès des enfants à des services, à une assistance et à une protection, et d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des biens humanitaires. Elle s'inquiète de voir un nombre croissant d'écoles utilisées dans le cadre des hostilités et souligne qu'il est fondamental de préserver le caractère civil de ces établissements. Elle exhorte les États Membres à faire tout leur possible pour protéger les écoles, les élèves et les enseignants, ainsi que les hôpitaux, les établissements de soins et les agents de santé. Par ailleurs, elle appelle de ses vœux l'application de mesures spéciales pour garantir l'éducation continue des filles.

83. La Représentante spéciale appelle les États Membres à veiller à ce que tous les mandats pertinents des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies soient assortis de dispositions et de capacités en matière de protection de l'enfance, conformément à la politique de 2017 sur la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies. Pendant les phases de transition des missions, y compris les phases de démarrage, de reconfiguration, de réduction des effectifs ou de retrait, les cadres de protection de l'enfance doivent être respectés et les données et les capacités préservées et transférées. La Représentante spéciale souligne qu'il importe de tenir compte des préoccupations relatives à la protection de l'enfance dans toutes les activités liées à l'alerte rapide, à l'analyse des conflits, à la médiation, à la justice transitionnelle et aux activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

84. La Représentante spéciale rappelle l'importance de la note d'orientation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'intégration des droits de l'enfant, adoptée en 2023, et encourage les entités des Nations Unies ainsi que les équipes de pays des Nations Unies et les équipes de pays humanitaires, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à veiller au renforcement d'une approche fondée sur les droits de l'enfant dans l'action menée par l'Organisation des Nations Unies, y compris dans les contextes de conflit.

85. La Représentante spéciale demande à tous les États Membres de ratifier et d'appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant et son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et d'approuver et de mettre en œuvre les Principes de Paris, la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les Principes de Vancouver.

86. La Représentante spéciale appelle de ses vœux l'adoption de programmes à long terme intégrés, qui tiennent compte des questions liées au genre et à l'âge, en vue de la réintégration des enfants précédemment associés à des forces ou des groupes armés, demande spécifiquement aux États Membres et aux autres acteurs de la réintégration d'apporter un soutien durable à l'action menée à cet égard dans tous les aspects de l'action humanitaire, du développement et de la paix et les invite tous à rejoindre la Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats.

87. La Représentante spéciale souligne l'importance que revêtent l'analyse et la gestion des données pour la prévention des violations graves et, outre la Troisième Commission, engage le Conseil de sécurité, la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ainsi que les donateurs, à faire en sorte que les priorités en matière de protection de l'enfance se voient allouer les ressources budgétaires et humaines nécessaires afin d'appuyer l'analyse et la gestion des données ainsi que la surveillance et la communication de l'information.

88. La Représentante spéciale demande de renforcer davantage les capacités pour pouvoir fournir un appui technique et des conseils sur la question des enfants et des conflits armés aux partenaires nationaux, régionaux et sous-régionaux et internationaux concernés, notamment les gouvernements, le personnel militaire, l'Organisation des Nations Unies et la société civile, et invite les États Membres à mettre leur poids derrière cette démarche.